

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2020

Délibération
n°122-2020
Point 4.8.2

Point 4.8.2 de l'ordre du jour

Modalité d'exonération des droits d'inscription 2020/2021 des étudiants de nationalité libanaise

EXPOSE DES MOTIFS :

Déjà affaibli économiquement, le Liban éprouve des difficultés dans sa lutte face à la pandémie de Covid-19, lorsque survient le 4 août dernier la double explosion détruisant ou endommageant près de la moitié de la ville de Beyrouth.

Lors de son discours de rentrée, le Président de l'université a fait part de son souhait d'un geste de solidarité de la communauté universitaire à destination du Liban et plus précisément des étudiants de nationalité libanaise.

Il est proposé au CA, après avis favorable de la CFVU, d'approuver l'exonération, à titre exceptionnel, des droits d'inscription à tout diplôme national ou de l'Unistra au titre de l'année 2020/2021 pour les étudiants de nationalité libanaise.

Le 22 septembre 2020, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 25 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve la modalité d'exonération des droits d'inscription 2020/2021 des étudiants de nationalité libanaise.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1^{er} octobre 2020

Le Directeur général des services par intérim



Christophe DE CASTELJAU